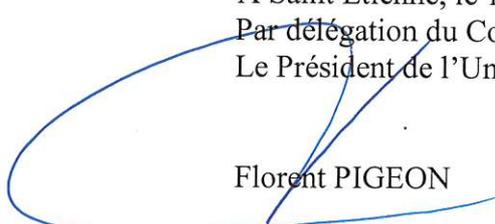


Vu les articles L712-1 à L712-3 et L719-7 du code de l'éducation
Vu la délibération du Conseil d'Administration portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président en date du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF	TARIFS 2022/2023 DE L'UNIVERSITE
	Tarifs Activité exceptionnelle du SUAPS

	Objet	PU TTC 2022/2023	Date de la décision
Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives	Week-end alpinisme à Pelvoux (05) Stage du 9 au 11 juin 2023 comprenant le transport, l'encadrement, l'hébergement et la nourriture	Tarif proposé aux étudiants de l'université et les étudiants conventionnés ayant pris l'option sport Participation de : 80€ par étudiant	Mai 2023

A Saint Etienne, le 12 mai 2023
Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,



Florent PIGEON

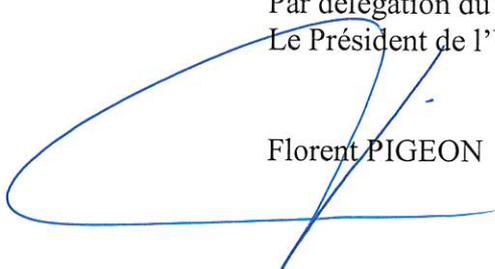
Vu les articles L712-1 à L712-3 et L719-7 du code de l'éducation
Vu la délibération du Conseil d'Administration portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président en date du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF	TARIFS 2022/2023 DE L'UNIVERSITE
	Tarifs Activité exceptionnelle du SUAPS

	Objet	PU TTC 2022/2023	Date de la décision
Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives	Week-end découverte de l'Oisans à Bourg- d'Oisans (38) Stage du 30 juin au 2 juillet 2023 comprenant le transport, l'encadrement, l'hébergement et la nourriture	Tarif proposé aux étudiants de l'université et les étudiants conventionnés ayant pris l'option sport Participation de : 75€ par étudiant	Mai 2023

A Saint Etienne, le 12 mai 2023
Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président de l'Université,

Florent PIGEON





UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Vu l'article L712-1

Vu l'article L712-2

Vu l'article L712-3

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu la délibération du Conseil d'Administration portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président en date du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF	AFFAIRES BUDGETAIRES
	Budget Rectificatif n°2 – exercice 2023

Budget Rectificatif n° 2 de l'année 2023

Tableau des emplois

ETPT sous plafond Etat après BR2 : 1 386,97

ETPT hors plafond Etat après BR2 : 213,18

Autorisations d'engagement BR2 : 2 077 659,90 €

➤ Personnel : 32 974,59 €

➤ Fonctionnement : 1 182 233,89 €

➤ Investissement : 862 451,42 €

Ce qui porte le total des autorisations d'engagement après BR2 à : **180 548 694,54 €**

Crédits de paiement BR2 : -3 339 338,18 €

➤ Personnel : 32 974,59 €

➤ Fonctionnement : 995 153,89 €

➤ Investissement : -4 367 466,66 €

Ce qui porte le total des crédits de paiement après BR2 à : **192 510 926,64 €**

Prévisions de recettes BR2 : -3 560 943,71 €

Ce qui porte le total des prévisions de recettes après BR2 à : **185 309 188,22 €**

Solde budgétaire BR2 : 221 605,53 €

Ce qui porte le total du solde budgétaire après BR2 à **-7 201 738,42 €**

➤ **Variation de trésorerie BR2 : -221 605,53 €** (portant la variation totale à -6 751 738,42 €)

➤ **Résultat patrimonial BR2 : 1 021 840 €** (portant la variation totale à -1 947 975,30 €)

➤ **Capacité d'autofinancement BR2 : 1 371 840 €** (portant la variation totale à 1 484 024,70 €)

➤ **Variation du fonds de roulement BR2 : 344 307 €** (portant la variation totale à -11 776 662,41 €)

A Saint Etienne le 26 mai 2023

Par délégation du Conseil d'Administration,

Le Président de l'Université,

Florent PIGEON